



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procuration : 00

Séance du 31 janvier 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :
MM. Justine HEITZ, Vanessa KLEIN et Patrick LUTZ.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Yves OHLMANN, adjoint, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition ***à l'unanimité.***

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2019

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté ***à l'unanimité.***

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

08/01/20	Visite entreprise CCBZ CAO CCBZ
10/01/20	ATIP rendez-vous modification PLU SDEA (bassins de rétention)
12/01/20	Accueil des nouveaux arrivants
13/01/20	Bureau CCBZ
16/01/20	Vœux CCBZ
19/01/20	Assemblée générale APP Geudertheim
20/01/20	Conseil CCBZ
21/01/20	Commission des Finances
22/01/20	Aménagement foncier
23/01/20	Rendez-vous avec M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg Trophées accueil CCBZ

27/01/20 Réunion avec les Maires du canton de Brumath
 28/01/20 Réunion bilan gendarmerie
 29/01/20 CCAS et Association Foncière

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE
13/12/2019 ET LE 31/01/2020

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 19 R0017	M. Jean-Pierre STIRNEMANN 9 G rue de la Montée 67170 GEUDERTHEIM	Idem Section 06 / Parcelle 111 + 115	Construction d'une véranda	17/12/2019
PC 067 156 19 R0018	M. Robert HANNAH 6 A rue de la Rivière 67170 GEUDERTHEIM	Idem Section 12 / Parcelle 202	Modification de la charpente et des fenêtres	02/01/2020

Agenda :

02/02/20 Repas Paroisse
 14/02/20 Rencontre architecte présentation APD
 Séance Conseil – présentation APD pour validation
 28/02/20 Conseil (dernier conseil de la mandature)

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

19/12/19 Réunion pôle enfance
 20/12/19 Commission communication
 12/01/20 Vœux nouveaux arrivants
 18/01/20 Permanence mairie

c. Marianne PETER

16/12/19 Conseil CCBZ
 21/12/19 Permanence mairie
 29/12/19 Noces de palissandre des époux Georges et Marlise HAMM
 03/01/20 Réunion municipalité
 20/01/20 Réunion CCBZ
 24/01/20 Soirée du personnel communal et des forces vives du village
 29/01/20 CCAS

d. Béatrice TREIL

16/12/19 Conseil communautaire CCBZ
 20/12/19 Réunion Smitom à Schweighouse
 07/01/20 Réunion de lancement de l'étude « d'optimisation du service déchets, de mise en place des consignes de tri et de l'éventuelle collecte des biodéchets »
 09/01/20 Municipalité
 11/01/20 Permanence mairie
 12/01/20 Vœux nouveaux arrivants
 16/01/20 Vœux de la CCBZ avec les acteurs économiques
 20/01/20 Conseil communautaire CCBZ
 21/01/20 Commission des Finances
 29/01/20 CCAS
 31/01/20 Conseil municipal

e. Jean-Luc JOACHIM

NEANT

f. Yves OHLMANN

12/01/20 Vœux nouveaux arrivants
15/01/20 RDV relatif à la location de la salle polyvalente
22/01/20 RDV avec Mme Dufils (bilan gestion Waldeck)
24/01/20 Fête du personnel communal et forces vives du village
29/01/20 CCAS

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs	Prix fixé
01	M. Laurent SUSS 8, Rue Principale 67720 BIETLENHEIM	68, Rue du Général de Gaulle	05 - 007	4,56 ares	SCI ROLES Représentée par M. et Mme Laurent SUSS	52 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** de ne pas faire valoir son droit de préemption** pour la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de GEUDERTHEIM, réuni sous la présidence de M. Dominique MOCHEL, Conseiller Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Pierre GROSS, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 janvier 2019,

- **donne acte** à M. Pierre GROSS, maire, de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

section de fonctionnement		section d'investissement	
recettes	1 668 164,27 €	recettes	188 415,14 €
dépenses	1 445 256,67 €	dépenses	516 608,12 €
	-----		-----
situation de l'exercice 2019	+ 222 907,60 €		- 328 192,98€

- **reconnaît** qu'il y a des restes à réaliser en dépenses d'investissement ;

- **constate** les excédents/déficits antérieurs reportés, soit :

en section de fonctionnement	+	2 083 644,29 €
en section d'investissement	-	73 856,87 €

- **constate** les excédents/déficits cumulés, soit :

en section de fonctionnement	+	2 306 551,89 €
en section d'investissement	-	402 049,85 €
- **vote** le présent compte administratif 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire a quitté la salle de conseil et n'a pas participé au vote.

6. Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le percepteur visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Affectation du résultat 2019

M. le Maire informe les membres de l'excédent de la section de fonctionnement et du déficit de la section d'investissement de l'exercice 2019, apparu au compte administratif 2019, qui s'élèvent respectivement à + 2 306 551,89 € et – 402 049,85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **affecte** le solde excédentaire de la section de fonctionnement soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2019	2 306 551,89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	402 049,85 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 904 502,04 €

- **affecte** le solde déficitaire de la section d'investissement soit : – 402 049,85 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté ». Ce montant apparaîtra avec les dépenses de la section d'investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Réalisation d'un emprunt : projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle »

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, notamment son article L2337-3,
VU la délibération du 1^{er} mars 2019 adoptant le projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle »,
VU les propositions de prêt réceptionnées portant sur un montant de 1 500 000 € d'une durée de 15 ou 18 ans,
VU l'avis favorable de la commission des finances des 21 et 31 janvier 2020,
VU le projet de budget primitif 2020,
CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

après en avoir délibéré, **décide :**

- * **de contracter** auprès du Crédit Agricole à Strasbourg un emprunt d'un montant total de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) au taux fixe de 0,53 % pour une période de 15 ans avec remboursement constant du capital à échéance trimestrielle
- * **de prendre acte** des frais de dossier chiffrés à 750 €
- * **d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

9a. Actualisation de la participation au branchement de réseaux :

► PAE Ruheplatz

Le Conseil Municipal,
VU les délibérations du Conseil Municipal des 26 février 2010 et 30 avril 2010 portant mise en œuvre d'une participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « Ruheplatz »,
VU la délibération du Conseil Municipal du 31 août 2018 portant actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux pour l'exercice 2018,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à l'actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « Ruheplatz »,

après en avoir délibéré,

* **arrête** le montant de la participation en 2020 à :

SHON	nbre de branchements	Participation 2019	Participation 2020
< 160 m2	01	20 201,48 €	20 256,12 €
> 160 m2 < 250 m2	01	21 378,79 €	21 436,62 €
> 250 m2	01	22 544,45 €	22 605,43 €
> 250 m2	02	40 405,06 €	40 514,36 €

ADOpte A L'UNANIMITE

9b. Actualisation de la participation au branchement de réseaux :
► PAE Rue des Cerisiers

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 1995 portant mise en œuvre d'une participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE «Rue des Cerises»,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à l'actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE «Rue des Cerises»,,

après en avoir délibéré,

* **arrête** le montant de la participation en 2020 à :

nbre de branchements	Participation 2019	Participation 2020
01	12 921,06 €	12 956,01 €

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Fixation des taux des taxes communales 2020

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie les 21 janvier 2020,

VU le projet de budget primitif de l'année 2020 et les projets d'investissements à venir ;

- **décide** de maintenir les taux des taxes communales en 2020 à :

* **14,93 % pour la Taxe d'Habitation**

* **7,39 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

* **49,31 % pour la Taxe Foncière pour les Propriétés Non Bâties**

* **17,70 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Comité des Fêtes : don anonyme pour le remplacement du coq du clocher de l'église catholique

M. Yves OHLMANN, Président du Comité des Fêtes, informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu un don de 1 000 euros (mille euros) pour le remplacement du coq du clocher de l'église catholique.

M. le Maire informe que la Commune de Geudertheim est maître d'ouvrage et payeur des travaux de réhabilitation du clocher de l'église catholique. De ce fait, la Commune encaissera le dit-chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

- * **d'accepter** le chèque d'un montant de 1 000 euros (mille euros) représentant un don anonyme pour le remplacement du coq du clocher de l'église catholique
- * **charge** M. Yves OHLMANN de transmettre les remerciements de la Commune à la personne dépositaire du chèque.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait confirme,
Geudertheim, le 31 janvier 2020
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procuration : 00

Séance du 31 janvier 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

MM. Justine HEITZ, Vanessa KLEIN et Patrick LUTZ.

Divers

Modification 3 du PLU : L'enquête publique est en cours ; elle a lieu du 27 janvier au 12 février 2020 inclus.

Vandalisme et cambriolage : M. le Maire informe que plusieurs cambriolages ont eu lieu ces derniers jours. Il appelle la population à la plus grande vigilance.

Cimetière communal : Il fait état de 299 tombes côté droit et de 327 tombes côté gauche.

Pour extrait confirme,
Geudertheim, le 31 janvier 2020
Le Maire

